



APPELS DE CANDIDATURES PREALABLE A L'ATTRIBUTION DE BIENS

www.safer-bretagne.fr

<p>Commune principale : GUIPRY-MESSAC « Clôture du moulin blanc »</p> <p>Surface totale : 1 ha 27 a 40 ca</p>	<p><u>Parcelle agricole boisée en vente :</u> 129YN -0049 Classification d'urbanisme : AU-N</p>	<p>Suivi par : Baptiste GESTE 02 23 48 28 32 bgeste@safer-bretagne.fr</p>
<p>Commune principale : BOISTRUDAN « Monbeil » Avec extension sur MARCILLE-ROBERT et PIRE-CHANCE</p> <p>Surface totale en vente : 2 ha 83 a 00 ca</p> <p>Surface totale en location (IL) : 68 ha 54 a 58 ca</p>	<p><u>Transmission globale d'une exploitation agricole sous forme de vente de parts sociales comprenant la reprise du salarié agricole, des bâtiments porcins, des stocks, de matériel et du foncier</u> <u>Parcelles de terre agricole en vente :</u> Commune de BOISTRUDAN – surface sur la commune : 2 ha 83 a 00 ca ZD -0107(J) -0107(K) ZE -0070(Z) -0070(A) -0073(J) -0073(K) -0088</p> <p><u>Parcelles de terre agricole en location dans le cadre de l'intermédiation locative :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- 57 ha 22 a 58 ca sur BOISTRUDAN parcelles ZD -0022(J) - 0022(K) -0078 -0082 -0083 ZE -0001 -0022 -0048 -0049 - 0050 -0051(J) -0051(K) -0052 -0071 -0072 -0074(J) - 0074(K) -0078(A) -0078(B) -0081 -0089 ZH -0001 -0005 - 0006(A) -0006(B) -0087(A) -0087(B) ZP -0045 -0046(A) - 0046(B)- 5 ha 61 a 80 ca sur MARCILLÉ-ROBERT parcelles ZA - 0016(J) -0016(K) -0017(A) -0017(B)- 5 ha 70 a 20 ca sur PIRÉ-CHANCÉ parcelles ZB -0080(J) - 0080(K) -0082 -0083(A) -0083(B) -0084 -0167(AJ) - 0167(AK) <p>Classification d'urbanisme : A</p>	<p>Suivi par : Blandine LE CORRE 02 23 48 28 33 blecorre@safer-bretagne.fr</p>

Les personnes intéressées sont priées de faire acte de candidature, par écrit, dans le délai de 15 jours prenant effet à compter de la date de parution du présent appel de candidature à la SAFER BRETAGNE Ille et Vilaine - Maison de l'Agriculture - Technopole Atalante-Champeaux 35042 RENNES CEDEX - E-mail : service35@safer-bretagne.fr où des compléments d'information peuvent leur être fournis. Passés les délais de publicité légale, les demandes ne seront plus prises en considération. Cet avis ne saurait, en aucun cas, être considéré comme un engagement d'attribution de la SAFER à l'égard des candidats